

Présents : Mmes Tabareau, Leroux, Savatier, Collet, Moulut

Mrs Renault, Marquenet, Vérité, Gouriou, Maillet

Absent excusé : Mr Meunier

Lecture du maire du PV de la réunion du 18 Octobre 2024, adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

01- Admission en non-valeur et créances éteintes pour 2024.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs, malgré un nombre important de relances et poursuites, les états des titres irrécouvrables doivent être inscrit en non-valeur ou en créances éteintes pour un effacement définitif de dettes suite à un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 1 141,40 € et s'imputent au compte 6541.

Les créances éteintes s'élèvent à 37,20 € et s'imputent au compte 6542.

Vote à 10 voix « Pour »

02- Cession parcelle section G n° 909.

La propriétaire de la maison située sur la parcelle G 0151 a souhaité acquérir le chemin communal situé sur la parcelle cadastrale G 0909, Lieudit « La Pénillère », pour accéder à sa propriété.

La commune propose de la céder pour l'euro symbolique et les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil accepte à 10 voix.

03- Demande subvention DETR pour travaux rénovation mairie.

La commune ayant un projet de rénovation de la mairie et de l'ancien café et considérant que cette opération est susceptible d'être éligible aux dispositifs d'accompagnement financier de L'Union Européenne, de l'état et notamment la DETR et la DSIL, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental de Loir et Cher et de toute autre entité ;

Le maire propose au conseil de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Acceptée à 10 voix.

04- Demande subvention DSIL pour travaux du Prieuré.

L'état de notre prieuré nécessite de prévoir des travaux de sécurisation, une expertise sur place avec les organismes des bâtiments de France, la DRAC, et vos élus a permis de confirmer que l'état ne s'est pas aggravé depuis l'audit fait en 2023, et que, certes, des travaux doivent être envisagés, mais que le risque de chute imminent n'existe pas.

Le maire demande au conseil d'accepter de faire les démarches pour demander ces subventions.

Acceptée à 10 voix.

Questions diverses

. Point travaux mairie : le maire explique que depuis quelques jours, les entreprises qui ont répondu à nos appels d'offres, sont reçues afin de présenter leurs devis. Un rapport en sera fait à la commission travaux prochainement.

. Réunion de la commission fixée au jeudi 16 Janvier à 19H.

. Réunion du conseil municipal fixée au 22 Janvier à 19H30.

. Point travaux isolation de l'épicerie :

Les travaux d'isolation par l'extérieur devraient démarrer au premier trimestre 2025, l'idée étant de réaliser conjointement les travaux de remplacement d'une fenêtre et d'installer des thermostats pour arriver à un gain d'énergie de 40% et ainsi déclencher plusieurs autres subventions.

. Information concernant l'école :

Un rendez-vous a été réalisé avec plusieurs intervenants, dont la gendarmerie pour accentuer la protection de notre école contre l'introduction d'une personne malveillante. Certains aménagements pourront être réalisés. Cette réunion permettra la mise en place du Plan de prévention des mesures de sécurité, demandé par la préfecture.

. Mme Moulut informe le conseil sur la participation de notre commune aux chantiers jeunes citoyens pour l'année 2025

. Mme moulut transmet une information, à la demande de Mr Rigal, membre de l'association des AFN, qui ont besoin de renforcer les membres de cette association, ils font donc appel à nous, élus, mais aussi à tous les citoyens, qui seraient disponibles pour aider, mais cela peut être aussi simplement de devenir membre (cout de l'adhésion annuelle 25€)

. Mr Marquet fait un point sur l'avancée du dossier des panneaux photovoltaïques, qui avance très bien.

La séance est levée à 21H.